ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2011

CERTIFICATS D'OBTENTION VÉGÉTALE - (n° 3940)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par M. Peiro, M. Brottes, M. Gaubert, Mme Massat, Mme Le Loch, Mme Marcel, M. Chanteguet, M. Grellier, M. Plisson, M. Dumas et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 14

À l'alinéa 6, après le mot :

« maritime, »,

insérer les mots :

« dans les interprofessions au sein desquelles les syndicats représentatifs sont représentés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'importance de tels accords interprofessionnels permettant des aménagements aux droits exclusifs des obtenteurs impose que la discussion regroupe l'ensemble des représentations syndicales professionnelles agricoles. Tel est l'objet de cet amendement.